



Communiqué aux salariés

Les 16 et 30 novembre, tous en grève POUR des droits de haut niveau dans nos branches professionnelles et CONTRE les ordonnances Macron

Dans une période où le gouvernement, par le biais des ordonnances Macron, remet en cause le principe de la hiérarchie des normes pour organiser, entre autres, la concurrence entre les salariés dans une même branche professionnelle, quand il s'attaque à la refonte des branches professionnelles, ou à son désir de supprimer le statut des mineurs, les employeurs tentent de modifier en profondeur nos garanties collectives. Par exemple, les employeurs de la branche des Industries Electriques et Gazières ont ouvert des négociations structurantes pour l'ensemble des agents.

Droits familiaux dans les IEG

La FNME CGT, par le biais de ses syndicats, consulte ses syndiqués afin de recueillir un avis CGT afin de le porter à la connaissance des agents qui doivent apprécier le contenu d'un accord soumis à signature des organisations syndicales après trois années de discussions.

Dans ce projet d'accord, nous avons gagné la garantie de la primauté de l'accord de branche sur les nouveaux droits familiaux sur d'éventuels accords d'entreprises. Et à votre avis, si nous n'avions pas gagné cette garantie pensez-vous que les entreprises vous auraient accordé les mêmes droits à toutes et à tous !

Moyens bénévoles dans les activités sociales des IEG

Ces négociations portent sur les moyens dédiés au fonctionnement des organismes sociaux SLVie, CMCAS, Comité de Coordination des CMCAS et CCAS. A ce jour, les propositions des employeurs ne sont pas satisfaisantes car elles ne répondent pas aux besoins pour organiser la proximité. Pire, en restant en l'état, de nombreuses SLVie et CMCAS n'ont plus qu'à fermer l'accueil réservé aux bénéficiaires des activités sociales. Une nouvelle réunion de la Commission Paritaire de Branche est prévue le 30 novembre prochain.

La FNME CGT propose aux agents de prendre le contrôle de ces négociations afin d'obtenir les moyens bénévoles qui permettent aux élus d'assurer le fonctionnement des organismes sociaux du local au national.

Pouvoir d'achat

Les employeurs doivent ouvrir des négociations annuelles obligatoires ou sur le Salaire National de Base dans les IEG.

Lors de ces négociations salariales qui doivent s'engager dans les jours à venir, les employeurs devront prendre des mesures conséquentes sur les salaires dans le respect du dialogue social, des salariés et de leurs représentants.

Dans les IEG, la FNME CGT revendique pour les actifs une augmentation mensuelle du SNB de 200 € pour tous, un taux unique d'avancement au choix de 60 % pour tous et un taux spécifique de 80 % pour les jeunes embauchés. De plus, nous réaffirmons notre exigence d'ouverture immédiate d'une négociation concernant les classifications/rémunérations au sein de la branche des IEG.

Les employeurs et le gouvernement doivent aussi compenser, pour les salariés actifs et retraités, l'augmentation de la CSG de 1,7 % à l'instar de ce qui est instauré dans les entreprises soumises au droit commun. Cette compensation ne doit pas être l'excuse au gel des augmentations salariales et des pensions, il nous faut nous battre sur les repères CGT, à savoir un SMIC à 1 800 €, notamment par des mesures de grille salariale dans les branches professionnelles.

Gagner des droits dans les branches professionnelles

Contrairement à certains employeurs qui considèrent les branches professionnelles comme des lieux de mise en concurrence, la FNME CGT estime que celles-ci permettent, par la négociation collective, l'amélioration des droits des

salariés. Mais cette considération reste limitée car les ordonnances Macron peuvent générer l'effet inverse en permettant aux employeurs, par des accords d'entreprises, de renvoyer des négociations de branche directement dans leurs entreprises.

Pire, des employeurs s'octroient unilatéralement le pouvoir de décider de passer outre le système de rémunération de branche.

C'est le cas chez RTE ! La direction de la 4^{ème} plus grande entreprise de la branche des IEG impose purement et simplement de supprimer les GF (Groupe Fonctionnel) qui déterminent la reconnaissance des diplômes, de l'acquisition des compétences et les salaires minimums. L'attitude et les ambitions de celle-ci pourraient avoir des conséquences graves pour l'ensemble des agents de la branche IEG. Le système de classification qui est le même pour l'ensemble des agents des IEG, quelle que soit l'entreprise, pourrait purement et simplement disparaître. D'autres employeurs attendent que cela se fasse pour l'appliquer dans leur entreprise !

La FNME CGT défend l'existence des branches professionnelles. Ces lieux de convergence des négociations identiques pour l'ensemble des salariés doivent être défendu par eux-mêmes. La branche professionnelle et les différents statuts nationaux constituent le contrat de travail des salariés actifs et retraités et structurent leurs droits.

La FNME CGT porte l'exigence d'étendre à tous les droits acquis dans des entreprises au sein des branches professionnelles.

Au-delà, les branches professionnelles doivent apporter des droits nouveaux pour les salariés. C'est pourquoi la FNME CGT exige une véritable négociation de branche sur la mobilité professionnelle au sein de toutes les entreprises pour la garantie des emplois.

Pour toutes ces bonnes raisons, la FNME CGT appelle les salariés actifs et retraités des IEG, de l'Energie Atomique et des Mines, à se mobiliser les 16 et 30 novembre 2017 **POUR** :

- ***refuser l'application des ordonnances Macron ;***
- ***défendre les statuts (IEG et Mines) et les garanties collectives des salariés et pensionnés ;***
- ***mettre sous contrôle toutes les négociations au sein des branches professionnelles, comme celle sur les moyens bénévoles dans les IEG ;***
- ***porter l'ouverture de nouvelles négociations au sein des branches professionnelles ;***
- ***exiger l'uniformisation par le haut des droits des salariés acquis dans des entreprises.***

Montreuil, le 13 novembre 2017

Contact
rgc@fnme-cgt.fr

www.fnme-cgt.fr
    

FNME CGT
263 rue de Paris
93516 Montreuil Cedex

